



Bail signé mais locataire disparue

Par **mona1111**, le **17/05/2010 à 13:16**

Bonjour, j'ai fait un bail à une femme qui a deux enfants et en congé de maternité et après au chômage, verbalement elle s'était engagée à fournir un garant et pour elle il n'y avait pas de problème. J'ai donc fait le bail signé et daté et j'ai rempli l'attestation d'APL afin que tout soit mis en route mais elle n'est pas encore rentrée dans les lieux car je faisais des travaux, mais je lui ai donné le bail daté et signé afin qu'elle effectue ses démarches et qu'elle me ramène le tout avec le garant lors de son entrée dans les lieux. Mais là elle m'annonce que personne ne veut se porter garant, donc nous sommes allés voir une compagnie d'assurance mais ils ne veulent pas la garantir non plus car elle n'a pas les revenus nécessaires, donc je lui ai dit qu'il m'est impossible de lui louer. Elle m'a redonné mon original du bail et depuis je n'ai pas de nouvelles, j'essaie de la joindre mais rien, elle n'a pas les clés, elle n'a pas mis l'EDF à son nom, et moi j'ai juste un acompte de 200 euros. C'est moi qui ai les originaux du bail, suis-je obligé de lui louer? Elle ne prend pas contact, n'a pas payé le loyer de mai et n'est pas dans les lieux, mais elle a envoyé ses documents à l'APL. Merci de votre réponse.

Par **fabienne034**, le **17/05/2010 à 15:03**

bonjour, elle vous a tout rendu, elle a pris acte de votre décision, le plus honnête est de lui rendre son acompte puisque c'est vous qui refusait et qu'elle a des problèmes pour tout savoir sur le bail d'habitation: <http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm>